



## **Commune de CEYRAS**

### **COMPTE RENDU** **Séance du 17 décembre 2020** **A 18h30**

#### *1-Procès verbal de la séance précédente*

Approbation du compte rendu de la séance du 08 octobre 2020

Monsieur Lestocard souhaiterait qu'à l'avenir la publication du compte rendu soit plus rapide.

Monsieur le Maire met au vote de l'Assemblée Délibérante l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la demande de subvention de la Chambre des Métiers pour une participation sur un contrat d'apprentissage d'un administré de la commune. Aucune objection n'est formulée quant au rajout de ce point à l'ordre du jour.

Présents : Jean-Claude LACROIX, Hugues CERET, Magali TENA, Jean-Luc GABORIT, Daria PICARD, Céline AUSSILLOUS, Sébastien ROMIGUIER, Nadia DEHAESE, Claude LESTOCARD, Henri GRAVES, Christophe CAUMEL, Julien BERMOND, Françoise POUS, Nancy BANEGAS

Absent(s) excusé(s) : Stéphanie BAUMES

Absent(s) : /

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Autorisation de crédits avant le vote du budget primitif 2021**

Monsieur CERET explique que chaque année il faut prendre une autorisation de crédits avant le vote du budget primitif 2021.

Claude Lestocard demande si l'idée est de dégager un budget pour ce qui est en cours ?

Monsieur le Maire explique que, comme le vote du budget 2021 n'a pas eu lieu, cela permet d'autoriser les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget d'investissement de l'année N-1. Afin de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et/ou urgentes.

#### **2. Admissions en non valeur**

Hugues CERET explique que le trésorier nous demande de régulariser des écritures lorsque celui-ci à épuiser les démarches pour recouvrer les sommes impayées. Cela permet d'éviter que cela reste inscrit dans les budgets ad vitam aeternam.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce point.

#### **3. Transfert de compétence PLU – *Délibération ajournée***

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (dite ALUR) a mis en place le transfert de plein droit de la compétence PLU à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Ce transfert interviendra de façon automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 31 décembre 2020, 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération. Ce transfert entraîne un certain nombre de conséquences, dont la possibilité pour l'EPCI de lancer une procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La loi permet à la communauté de communes de choisir de prendre la compétence PLU en cours de mandat, avec l'accord de ses communes membres suivant le principe de la majorité qualifiée. La communauté de communes souhaite engager une réflexion préalable au travers d'une étude de préfiguration du PLUI permettant d'élaborer un projet global en co-construction avec chacune des communes sur l'ensemble des politiques sectorielles (habitat, déplacement, développement économique..)

Celle-ci propose de ne pas acter dans l'immédiat le transfert de compétence.

Monsieur le Maire informe que tout récemment la loi sur l'état d'urgence sanitaire reporte le transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) aux intercommunalités du 1er janvier au 1er juillet 2021.

Les communes pourront dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021, s'opposer au transfert.

La conférence des Maires a décidé de s'opposer à ce transfert dans l'immédiat.

Monsieur Lestocard demande quel est le calendrier lié au SCOT. Ce à quoi Monsieur le Maire répond

qu'il est de l'ordre de 1 an et demi/2 ans, nous sommes dans la dernière phase d'élaboration ensuite il faudra une validation par tous les services de l'Etat.

#### 4. Règlement et tarifs des jardins familiaux

Hugues Ceret explique qu'il y a eu un long débat lors de la commission développement durable du début du mois de décembre sur le règlement et sa tarification. Il faut donc valider ces points. La tarification proposée est de 1.50€ par m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rajoute que le terrain a été nettoyé par la Croix Rouge Insertion, une convention est signée avec le propriétaire et les parcelles vont être matérialisées, elles sont au nombre de 17.

Monsieur Ceret Hugues précise que le règlement a été envoyé aux candidats, une réunion aura lieu lundi, celle-ci sera divisée en deux groupes pour des raisons sanitaires.

Monsieur Lestocard demande la différence entre « jardins partagés » et « jardins familiaux », y a-t-il un espace commun ?

Monsieur Ceret répond que les espaces partagés, peuvent être source de conflits au regard des retours d'expériences de certaines communes il a été décidé de changer d'orientation. Il y aura des lieux communs tels que le bassin, les canaux à entretenir. Il est envisagé d'organiser l'entretien des parties communes une à deux fois par an par les jardiniers. Il va être proposé de les équiper d'un espace outillage à discuter avec eux lors de la réunion.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le règlement et la tarification des jardins familiaux.

#### 5. Demande de subvention vidéosurveillance

Monsieur le Maire précise que le coût de la vidéosurveillance s'élève à 25566.40€. Une demande de subvention va être faite auprès des services de l'Etat.

Monsieur Lestocard demande que peut-on espérer ?

Monsieur le Maire précise que compte-tenu de la situation la visibilité est très faible.

Monsieur Gaborit évoque la rencontre avec les gendarmes, ceux-ci n'ont pas su donner un pourcentage.

Madame Dehaese demande ce qui se passera si nous n'avons pas la subvention ?

Monsieur le Maire précise que ce sera à nous de décider ce que nous souhaitons réaliser.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention.

#### 6. Demande de subvention projet espace sportif

Monsieur le Maire informe de l'obtention d'une subvention par la Région d'un montant de 21000€ sur une tranche. Depuis cette demande le dossier a été affiné.

Il faudra relancer la Région pour la partie manquante et les autres financeurs (Etat, Conseil Départemental, Fédération Française de Tennis) sur l'ensemble.

Il faudra savoir exactement ce que souhaitent la population et nos jeunes sur cet espace.

Monsieur Lestocard demande si une fois affilié à la FFT ils peuvent financer ?

Monsieur le Maire répond qu'en temps normal ils apportent une aide toutefois en raison de problèmes liés à la crise sanitaire il faut être prudent car les fédérations sont en grandes difficultés.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les demandes de subvention.

#### 7. Règlement du Budget participatif

Madame Picard présente le document du budget participatif.

Monsieur Lestocard demande s'il y a un exemple de dossier à retourner ?

Madame Picard répond que la dernière page du flyer qui sera diffusé donne un aperçu de ce que l'on attend, mais le dossier-projet peut se faire sur papier libre. Il s'agit du cadre : c'est le minimum d'information que nous attendons de la part des participants.

que l'on peut faire sur papier libre, l'idée étant de donner un aperçu aux gens de ce que l'on attend.

Il s'agit du cadre. Certaines personnes vont remplir uniquement le document donné.

Si le projet n'est pas suffisamment complet et détaillé cela pourra être une condition d'élimination.

Monsieur le Maire explique que sur l'ensemble des projets nous ne retiendrons que les plus « solides ». Ce n'est pas subventionnable, il s'agit d'autofinancement. IL faut que nous vérifiions que le projet est dans l'intérêt général et viable financièrement.

Madame Dehaese interroge : « est ce qu'il a été regardé si quelque chose pouvait être fait pour les adolescents ? »

Madame Picard précise que nous avons dans l'idée de faire deux communications différentes au final il nous a été déconseillé de le faire. Le flyer est ludique et peut parler aux adolescents. Mais il y aura une affiche spécifique adolescents en début d'année.

Monsieur Lestocard demande s'il est prévu une équipe pour les accompagner ? Cela peut faire peur.

Monsieur le Maire ajoute que cela est prévu selon l'âge, on peut réunir les efforts avec le Conseil Municipal des Enfants également.

Monsieur Lestocard demande si le Conseil Municipal des Jeunes va démarrer ?

Monsieur le Maire précise que les enfants doivent répondre avant le 11 janvier.

Monsieur Lestocard demande si cela ne prend pas bien y aura t-il des améliorations l'année d'après

Monsieur le Maire précise que l'on adaptera le règlement, la somme et même si ce n'est pas complètement satisfaisant pour cette première année nous continuerons à l'avenir.

Madame Picard précise que le projet ne s'adresse pas spécialement aux enfants, mais à tout le monde, nous n'avons pas fixé la limite d'âge.

Madame Picard précise que les projets ne s'adressent pas uniquement aux enfants.

Monsieur Lestocard s'interroge sur l'éventuel entretien les techniciens interviendront-ils ?

Monsieur le Maire répond bien évidemment

Madame Picard donne pour exemple des décorations festives lumineuses qui fonctionneraient avec beaucoup d'électricité cela ne serait pas recevable car trop couteux en frais de fonctionnement.

Madame Dehaese demande qui statuera sur les projets ?

Madame Picard répond que la commission va vérifier la faisabilité. Les projets seront soumis au vote populaire on va faire en sorte que le plus grand nombre puisse voter.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le règlement du budget participatif.

8. Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé.

Le comité ne s'était pas prononcé, celui-ci a émis un avis favorable le 20 novembre dernier. Il est proposé de voter pour donner mandat au CDG.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce point.

9. Demande de subvention contrat d'apprentissage

La Chambre des Métiers demande une participation pour un jeune de Ceyras en apprentissage pour la somme de 226€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention.

## **INFORMATIONS**

1. Spectacle de Noël proposé par le théâtre du Sillon aux enfants des classes de CM1 et CM2, de l'école des Oliviers (le 17 décembre)

Le spectacle a eu lieu ce matin pour les classes de CE2, CM1, CM2. Nous l'avons appris il y a 2 semaines.

2. La Nuit de la lecture, spectacle « les dangers de la lecture », proposé par le Réseau des bibliothèques du clermontais (le 16 janvier)

Manifestation nationale qui on l'espère sera maintenue. La médiathèque accueillera une représentation de la Compagnie Cause toujours, le 16 janvier à 17h.

*Arrivée de madame Nancy Banégas à 19h12*

### 3. Une naissance, un arbre

La commission a travaillé sur les visuels, une plaque générale explicative, une plaque individuelle en Dibbon (plaque en aluminium) posée sur du bois. Il y a eu 7 naissances cette année, la plantation se fera en février.

Nous organiserons une manifestation dans la mesure du possible ce printemps.

### 4. Eglise

Le remplacement des vitraux se fera en janvier, pour la somme de 10 240€, l'assurance prend en charge plus de 7500 €.

Monsieur Fiore a rendu son diagnostic attendu depuis 6 mois. Le montant des travaux s'élève à 360 000€, désormais il faut œuvrer pour trouver cet argent. Une rencontre a eu lieu avec la Fondation du Patrimoine et avec notre association du patrimoine.

Monsieur Lestocard demande : « pourrait-on avoir une réflexion sur l'utilisation de l'église ? »

Madame Picard affirme qu'il serait intéressant d'utiliser ce lieu autrement, concerts, spectacles tout en respectant le lieu. Cette année il y a déjà eu une conférence.

*Arrivée de Julien Bermond à 19h17.*

### 5. Travaux en cours et à venir : toiture ateliers, intempéries, isolation coopérative.

Les travaux concernant les ateliers se terminent, en janvier démarrent les travaux d'intempéries (un « morceau de route » de l'usine de la Planque, un côté du carrefour de la Poste et le début de l'allée des grenadiers/Faysses.

L'isolation de la cave coopérative démarrera plutôt en janvier.

Monsieur Lestocard demande quand sera posée la clôture, au parc du château d'eau ?

Monsieur le Maire précise que nous avons le matériel mais que nous avons eu des absences, des maladies aux services techniques, les plannings n'ont pas pu être tenus.

Monsieur Lestocard : « Peut-on réaliser des travaux sur l'école, il y a beaucoup de rouille à certains endroits ? »

Monsieur le Maire propose en début d'année de faire un point sur ce qui doit se faire. Les services techniques y sont régulièrement, pendant les vacances, le mercredi ....

Monsieur Lestocard précise sur la tonnelle, la ferronnerie à l'entrée.

### 6. Dotation de masques, de la Communauté de Communes aux élèves de l'école des Oliviers

La Communauté de communes a doté l'ensemble des enfants de l'école des Oliviers de masques en tissu, nous avons dû attendre le retour du fournisseur avant de les distribuer car la directrice souhaitait connaître les normes et la fréquence de lavage, très précisément.

Une entreprise de Montpellier nous a fait une dotation de masques inclusifs pour nos enseignants et ATSEM afin de faciliter l'apprentissage des plus petits.

Nous remercions vivement cette entreprise.

La Commune s'était renseignée pour équiper le Personnel des écoles mais le coût était très élevé de l'ordre de 15€ par masque.

Nous allons également redistribuer des masques « classiques » à nos anciens pour les fêtes.

Monsieur Lestocard félicite le projet mis en place au CCAS et le suivi de celui-ci et salue particulièrement l'investissement de Magali Téna en charge du CCAS.

Magali Téna souligne que le groupe est très motivé.

Le projet de « correspondance » avec nos anciens et nos écoliers est enrichissant, les enfants sont contents, cela est très émouvant et nous avons l'obligation de continuer.

